



Commune urbaine (ville de banlieue avec quartiers « politique de la ville ») de 20 497 habitants située en Ile-de-France qui compte 3087 enfants scolarisés dans le 1^{er} degré

Projet communal :

La commune a signé le PEDT pour la rentrée 2014 avec dérogation et organisation des nouvelles activités périscolaires (NAP) sur une ½ journée.

Population : 5001-30000

Type : Urbain (ville de banlieue avec quartiers « politique de la ville »)

Région (avant le 1^{er} janvier 2016): Ile-de-France

Présentation résumée :

Après consultation des parents par questionnaire et des enseignants, la ville a fait le choix du mercredi matin pour la 5^{ème} matinée et de demander une dérogation pour concentrer le nouveau temps périscolaire de 3 heures sur une après-midi, le mardi ou le jeudi, en partageant les écoles de la ville en deux secteurs.

Les autres journées restent sans changement.

Le choix est motivé par les espaces disponibles sur certains quartiers et le recrutement des animateurs.

La ville mobilise fortement des locaux extérieurs à l'école en proximité.

Nombre d'écoles concernées (maternelles et élémentaires):

16 écoles (6 maternelles et 10 élémentaires)

Nombre d'enfants concernés :

3087 enfants du premier degré scolarisés.

Temps éducatifs couverts par le PEDT:

- Périscolaire englobant les 3 heures dégagées par la nouvelle organisation du temps scolaire (les NAP)
- Extra-scolaire (jours de la semaine où il n'y a pas classe et vacances scolaires)

Thématiques périscolaires couvertes par le PEDT :

- Activités physiques et sportives
- Activités artistiques et culturelles
- Activités scientifiques / techniques

- Ateliers de lecture, écriture
- Jeux de stratégie (échecs, dames, ...)
- Jeux collectifs ou en extérieur
- Citoyenneté
- Développement durable
- Cuisine
- Aide aux leçons
- Jeux calmes, repos, détente

Forme d'organisation des activités :

- Accueil de loisirs périscolaire (déclaré) (dit ALSH – accueil de loisirs sans hébergement)
- Ateliers (mono activité)
- Etude surveillée
- Accueil, garderie

Locaux mobilisés dans et hors l'école :

- Ecole : classes, gymnase, salle d'activité, restaurant, cour et préau, autres
- Extérieur : gymnases, stades, locaux associatifs, école d'arts, bibliothèque, médiathèque, centre culturel communal, ludothèque, locaux ALSH

Services municipaux concernés par les activités du PEDT :

Education, restauration scolaire, sport, culture, politique de la ville,

Autres : Centre culturel communal

Associations locales mobilisées dans le PEDT (intervenant):

Maisons de l'enfance, clubs sportifs

Autres associations locales :

Associations artistiques et culturelles,

Associations partenaires :

- Associations agréées au niveau local « jeunesse éducation populaire »
- Fédérations sportives agréées

Statut des intervenants dans les activités du PEDT :

- Agents territoriaux
 - Dont ATSEM
- Animateurs extérieurs recrutés par la municipalité
- Animateurs associatifs
- Enseignants rémunérés par la municipalité

Axes des projets d'école pris en compte par le PEDT (actions partenariales et références du socle commun de connaissances, de compétences et de culture) :

Lecture-écriture, EAC-théâtre, musique, danse, calligraphie, sculpture, éducation au développement durable (EDD), sports, technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement. (TICE), citoyenneté, vivre ensemble, éducation à la santé,

Autres à préciser : prévention des violences, place des parents

Les opérateurs en charge du PEDT :

- Prise en charge directe par la collectivité : oui, majoritairement
- Délégation à des associations : oui en partie
 - : associations locales

Coordinateur du PEDT : oui

Statut : fonctionnaire titulaire

Référent par site et par école : oui, municipal

Comité de pilotage du projet : oui

Participants :

- Elus de la commune
- Enseignants
- Techniciens de la commune
- Parents délégués

Fréquence des réunions : Mensuelle hors vacances

Comité ou instance de coordination technique : non

La coordination est assurée par la direction de l'éducation de la ville

Existence d'accueil de loisirs périscolaire déclaré (dit ALSH) dans le PEDT: Oui

Temps concernés : Totalité du périscolaire, extra-scolaire

Organisateur municipal et associatif

Concertation :

Avant, Pendant, bilan

Avec qui ? Avec les élus, les parents et les enseignants à travers un comité de pilotage

Modalités :

Avant, un questionnaire a été envoyé aux parents et aux enseignants et des réunions organisées par école. 65% de réponses ont permis de mesurer l'opinion des parents.

Pendant, c'est le comité de pilotage qui est l'instance de suivi et de concertation qui passe aussi par les conseils d'école.

Articulation avec d'autres projets :

PRE, CEL, CEJ,

Dates de lancement du PEDT : rentrée 2014

Modalités d'évaluation :

Des indicateurs quantitatifs et qualitatifs y compris sur les résultats scolaires et les comportements des enfants, ont été définis avec des fiches d'évaluation pour les actions, des questionnaires enfants et parents.

Qui évalue ? Le comité de pilotage et la direction de l'éducation.

Évaluation partagée : oui à travers le comité de pilotage.

Éléments qualitatifs (points forts du projet) :

- Qualité de la démarche du projet (diagnostic/suivi/évaluation)

Un diagnostic des espaces, des ressources humaines et des compétences disponibles a été combiné avec une concertation sur le projet (valeurs, objectifs, thèmes, activités) en recherchant l'articulation avec le temps scolaire et les projets d'école.

L'évolution et l'adaptabilité du projet est souhaitée en lien avec l'évaluation.

- Adaptation aux caractéristiques de la commune

La question des locaux et de leur proximité des écoles a été une préoccupation pour éviter des transports longs et coûteux.

La ville a même sollicité l'usage de locaux d'entreprises dans un quartier démuné d'équipement proche et n'a pas exclu l'usage des salles de classes.

La ville s'appuie sur les associations et clubs sportifs locaux et sur ses propres équipements, avec cependant des disparités entre quartiers et des difficultés liées à la superficie de son territoire.

Ainsi, le choix de concentrer les NAP sur une journée est justifié par la disponibilité des locaux et des animateurs et par le partage des écoles en deux secteurs sur des jours différents.

- Utilisation des ressources locales

La ville combine une coordination et une organisation en régie directe et la mobilisation d'associations pour compléter et enrichir l'offre et favoriser la proximité.

- Pistes d'évolution

L'évaluation et le suivi par le comité de pilotage sont pensés comme support de l'évolution et de l'adaptabilité du projet.

Organisation des horaires dans le cadre du PEDT (maternelle et élémentaire) :

Horaires 1^{er} groupe d'écoles

	7h	8h30	11h30	13h30	16h30	18h
Lundi	garderie	temps scolaire	pause méridienne	temps scolaire		périscolaire
Mardi	garderie	temps scolaire	pause méridienne	NAP		périscolaire
Mercredi	garderie	temps scolaire	ALSH			
Jeudi	garderie	temps scolaire	pause méridienne	temps scolaire		périscolaire
Vendredi	garderie	temps scolaire	pause méridienne	temps scolaire		périscolaire

Les écoles maternelles terminent le périscolaire du soir à 19h.

Horaires 2^{ème} groupe d'écoles

	7h	8h30	11h30	13h30	16h30	18h
Lundi	garderie	temps scolaire	pause méridienne	temps scolaire		périscolaire
Mardi	garderie	temps scolaire	pause méridienne	temps scolaire		périscolaire
Mercredi	garderie	temps scolaire	ALSH			
Jeudi	garderie	temps scolaire	pause méridienne	NAP		périscolaire
Vendredi	garderie	temps scolaire	pause méridienne	temps scolaire		périscolaire

Les écoles maternelles terminent le périscolaire du soir à 19h.

NAP : nouvelles activités périscolaires
ALSH : accueil de loisirs sans hébergement